



Communiqué de presse

Vendredi 15 septembre 2023

Paris lance la deuxième édition de son concours de la plus belle terrasse Les commerçants ont jusqu'au 21 septembre pour participer !

La Ville de Paris est aussi célèbre pour ses terrasses, qui offrent toute l'année des espaces de convivialités et de festivité pour les Parisiennes et Parisiens. Patrimoine culturel immatériel de notre ville, elles participent au rayonnement de l'art de vivre à la française à travers le monde.

Afin de valoriser les efforts entrepris par les commerces de Paris (restaurants bars, salons de thé, glaciers, libraires ou disquaires), la Ville de Paris a souhaité organiser un concours qui désignera les terrasses les plus esthétiques, les plus végétalisées, les mieux intégrées et les plus respectueuses de l'environnement.

« J'invite chaque commerçant à se saisir de ce concours pour valoriser son établissement au travers de sa terrasse, qui participe à faire de Paris une ville où l'on aime se retrouver en famille, entre amis, en couple... Elles font partie de l'identité de Paris et les touristes viennent découvrir Paris un peu pour elles aussi ! », explique **Olivia Polski**, adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et des métiers d'art et de mode.

Un jury composé de professionnels désignera la plus belle terrasse de Paris, en prenant en compte ces critères :

- Esthétique de la terrasse et intégration urbaine ;
- Respect des règles d'accessibilité ;
- Intégration des enjeux environnementaux et qualité des matériaux ;
- Emprise sur la voie publique et respect du voisinage.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 21 septembre et les lauréats seront désignés fin septembre.

Comment candidater ?

- Être détenteur d'une autorisation d'installation d'une terrasse ;
- Être inscrit au Répertoire des Métiers ou immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- Ne pas avoir fait l'objet de sanctions répétées pour non-respect de l'autorisation accordée ou de nuisances.

Documents à joindre

- Notice descriptive comprenant une description de la terrasse sur place de stationnement et du projet d'aménagement (choix des matériaux, durabilité et recyclage...)
- 3 photos (2 en plan rapproché, 1 en plan large)

Où s'inscrire ?

Pour candidater, cliquer sur ce lien : <https://www.paris.fr/pages/commerçants-participez-au-concours-de-la-plus-belle-terrasse-21614>

Pour + d'infos : Rendez-vous sur : <https://www.paris.fr/concoursterrasses>

Contact presse

Ville de Paris – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr